

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Chartrand

<https://www.cadre21.org/membres/129be94cebd594f7d6fa1c1c>

Date d'obtention : 2023-12-01 17:09:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En premier lieu, il est important de bien écouter l'élève qui vient nous rencontrer et le rassurer que tout est traité de façon confidentielle. Sa sécurité et ceux qui sont impliqués est importante. En prenant la trousse et en s'aidant de l'aide-mémoire, répondre aux questions à l'aide de l'élève permet de bien guider nos interventions et les décisions à prendre (ex: qui rencontrer, appel ou non à la police, etc). Les questions de la trousse permettent un accompagnement juste, sans suggestion de réponse et c'est important. Il faut savoir si c'est un acte impulsif ou malveillant. En aucun temps, je regarde ou j'ai en ma possession des images en lien avec un cas. Je demande à ce que l'image me soit décrite, sans la voir.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut prendre le temps de bien suivre la trousse Sexto. Chaque cas a sa façon d'être traité. Parfois, les policiers doivent être contactés (si images de pornographie juvénile ou une non-collaboration des jeunes) d'où l'importance de faire une bonne collecte d'informations et de prendre le temps de rencontrer aussi les témoins. La collaboration des jeunes impliqués est facilitante, mais pas toujours présente! Dans chaque cas, la trousse Sexto a permis de faire les bonnes interventions.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

De ne pas prendre la bonne décision! Je sais que mon Centre de services et les membres de mon équipe (formés) peuvent m'aider. Je ne suis pas seule dans ce processus, j'ai des ressources. Il faut arrêter le partage d'images le plus rapidement, sans porter de jugement et minimiser les "dégâts" collatéraux des images sur les jeunes et leur famille.